

Dossier d'inscription

Aide-Soignant

SESSION OCTOBRE 2023 – PARCOURS COMPLET

A REMPLIR

		Photo
Le stagiaire		obligatoire
□ Madame □ Monsieur		L
Nom :	m de jeune fille :	
Prénom :	Age : Date de naissance : / _	/
Lieu de naissance : Pays : Ville	(et département) :	
Nationalité :		
Adresse:		
Code Postal : Ville :		
Téléphone : Portable :		
E-mail (obligatoire) :		
N° de sécurité sociale :	Moyen de locomotion :	
Situation actuelle : □ Salarié(e) - Type de contrat : □ CDI	□ CDD/CAE date de fin : / /	□ INTERIM
NOM de votre employeur :		
□ Demandeur d'emploi : N° identifiant	Indemnisé par Pôle Emploi 🗆 Oui 🛚 🗖	Non
□ En poursuite d'étude		
Le POLE FORMATION SANTE est charté H+, agréé par la Régio handicap. Avez-vous une RQTH ? □ Oui □ Non	on Auvergne-Rhône-Alpes, pour l'accueil de personne.	s en situation de

Dossier d'inscription à transmettre par mail à formation.longue@poleformation-sante.fr :

Au plus tard le 31 Aout 2023



Tout dossier incomplet ne sera pas traité (voir la liste ci-dessous des pièces à joindre)

□ Fiche d'inscription dûment remplie avec une photo d'identité collée □ Une lettre de motivation manuscrite □ Un CV à jour □ La copie de vos diplômes obtenus □ Photocopie lisible de votre pièce d'identité recto verso (en cours de validité). Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide. □ Un document manuscrit relatant au choix du candidat (pas plus de 2 pages) : - soit une situation personnelle ou professionnelle vécue - soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation : □ Pour les personnes en poursuite d'étude une copie du dossier scolaire avec les bulletins de note et toutes les appréciations de stage □ Vos attestations de travail accompagnées éventuellement d'une appréciation ou d'une recommandation de votre(vos) employeur(s) ou tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience professionnelle en lien avec le métier

Pièces à joindre au dossier d'inscription

Pour vous aider dans la rédaction des documents manuscrits, ou CV voici les connaissances at aptitudes attendues pour suivre la formation d'aide-soignant selon les critères nationaux défini par décret :

Attendus	Critères	
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médicosocial, social ou sociétal	
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit	
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer	
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe	
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral	
	Pratique des outils numériques	
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables	
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure	
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail	

Pour information : L'admission définitive est subordonnée à la production <u>au plus tard le premier jour de la rentrée</u> :

- d'un certificat médical par un médecin agréé attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.
- d'un certificat médical de vaccination conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique et Hépatite B).



d'Aide-Soignant.

Des vaccinations sont obligatoires pour rentrer en formation.

Vous devez être vacciné et immunisé contre l'hépatite B, <u>contactez dès à présent</u> votre médecin traitant pour débuter vos vaccinations (3 injections étalées sur plusieurs mois).

En cas de contre-indication vaccinale définitive, le candidat sera refusé en formation.

L'entrée en stage en services hospitaliers est impossible si le candidat n'a pas de couverture vaccinale.

Cette formation est autorisée par la région Auvergne Rhône-Alpes qui concourt à son financement.





NOTICE DE RENSEIGNEMENTS FORMATION AIDE-SOIGNANT(E)

Rentrée Octobre 2023

A LIRE ATTENTIVEMENT ET A CONSERVER PAR LE CANDIDAT

La sélection

Nouvelle réglementation:

Pour le parcours initial, à compter du 7 Avril 2020, la sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation. L'ensemble fait l'objet d'une évaluation par un binôme d'évaluateurs composé d'un aide-soignant en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical.

Pour le parcours en Apprentissage, il faut simplement avoir entre 17 et 29 ans. Un entretien destiné à apprécier vos connaissances, vos aptitudes et votre motivation à suivre la formation sera organisé.

L'admission à l'Institut

La formation d'Aide-Soignant est accessible sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

- 1 La formation initiale
- 2- La formation professionnelle continue, sans conditions d'une durée minimale d'expérience professionnelle
- 3- La Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle
- 4- Le Contrat d'Apprentissage

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

Pour la voie de l'apprentissage, vous êtes admis dès lors que vous signez un Contrat d'Apprentissage avec un employeur et que votre entretien avec notre centre de formation est validé. Pour rappel, il s'agit d'un entretien de motivation.

La promotion Apprentissage est à part. Vous ne faites pas partie des 17 places.

<u>L'admission définitive dans un institut est subordonnée :</u>

- 1) A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat médical attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession ;
- 2) A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccination conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.



Des vaccinations sont obligatoires pour rentrer en formation.

Vous devez être vacciné et immunisé contre l'hépatite B, contactez dès à présent votre médecin traitant pour débuter vos vaccinations (3 injections étalées sur plusieurs mois)

L'entrée en stage en services hospitaliers est impossible si le candidat n'a pas de couverture vaccinale.

Financement à titre d'information



Les informations ci-dessous sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées.

Coût de formation en Apprentissage (17-29 ans) : pris en charge par l'employeur

Vous êtes Apprenti(e):

Vous signez un Contrat d'Apprentissage avec un employeur. Votre employeur prend en charge à 100% le coût de votre formation.

Calendrier et coût de la sélection

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS: LE 31 Aout 2023

Nombre de places : 17 (hors contrat d'apprentissage)

Etude des dossiers Entretien	Du 4 au 15 Septembre 2023	
Affichage des résultats	18 Septembre 2023	Lieu : A DEFINIR
Période de recrutement avec un employeur	Du 18 au 29 Septembre 2023	
Signature des CERFA d'apprentissage	du 18 sept au 6 octobre 2023	

Le parcours de formation se déroulera du 16 Octobre 2023 au 20 Décembre 2023

Vos contacts

Service Formations Longues

formation.longue@poleformation-sante.fr

Tél.: 04 37 46 18 80 -

Site GREENOPOLIS - 16 rue Berjon 69009 LYON



PROGRAMME DE FORMATION

Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant(e) (niveau 4)*

La fonction

Le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant atteste de l'acquisition des compétences requises pour exercer la profession d'Aide-Soignant sous la responsabilité d'un Infirmier dans le cadre de l'article R. 4311-4 du code de la santé publique.

L'Aide-Soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- 1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
 - 2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
 - 3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

Objectifs de la formation

Le programme de la formation a pour objectif de permettre à chaque apprenant Aide-Soignant, dans le cadre du rôle propre Infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, de :

- → Accompagner une personne dans les activités de la vie quotidienne
- → Apprécier l'état clinique d'une personne
- → Réaliser des soins en respectant les règles d'hygiène et de sécurité
- → Connaître et respecter les règles d'ergonomie
- → Communiquer afin d'établir une relation adaptée et de qualité
- → Connaître et appliquer les règles d'hygiène hospitalière
- → Transmettre des informations
- → Organiser ses soins au sein d'une équipe soignante

Conditions d'admission à la formation

Profil du Candidat : aucune condition de diplôme n'est requise. Admission à la formation sur dossier et entretien oral.

Contenu de la formation

1) Organisation générale

Elle comprend 770 heures réparties sur 12 mois ou 18 mois en fonction des sessions.

L'enseignement théorique est organisé en alternance avec le lieu d'emploi et les stages hors employeur (cf calendrier).

2) Enseignement théorique

La formation comprend un enseignement théorique de 770 heures.

La formation est organisée en 5 blocs de compétences qui ont pour objectif de permettre aux apprenants d'acquérir les compétences indispensables pour participer à la réalisation de soins relevant du rôle propre de l'infirmier.

Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

- Bloc 2 Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
- Bloc 3 Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- **Bloc 4** Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- Bloc 5 Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

3) Les périodes en milieu professionnel

Quatre périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 5 semaines
- Période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences

L'ordre dans lequel les 3 périodes cliniques de 5 semaines sont réalisées est laissé à l'appréciation de chaque équipe pédagogique.

Dans le cadre de la **formation par la voie de l'apprentissage**, ces périodes sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. Les périodes en milieu professionnel doivent comporter au moins un week-end et une période de nuit.

Méthodes pédagogiques

Cette formation modulaire se déroule en présentiel, en distanciel et en e-learning. Par la mise en œuvre d'une pédagogie active, l'apprenant est sollicité lors de la formation théorique ou pratique dans une démarche participative. Nous disposons de salles de travaux pratiques, représentant une chambre de résident ou bénéficiaire, en EHPAD, hôpital ou à domicile. Un ordinateur (ou tablette) et une connexion Internet sont impératifs pour suivre la formation à distance.

Suivi pédagogique

Le suivi est réalisé sous 2 formes :

1) L'accompagnement pédagogique

Il est assuré par le référent pédagogique du Centre de formation, le maître d'apprentissage et les tuteurs des lieux de stage, afin de tout mettre en œuvre pour la réussite du parcours de formation. Les stagiaires sont sous la responsabilité d'un référent pédagogique (Formateur Infirmier).

2) Le "PORTFOLIO"

Ce document est destiné au suivi de votre parcours de formation et du développement de vos compétences.

Evaluations

1) Evaluations théoriques

Plusieurs types d'épreuves : écrites - orales - mise en situation simulée

2) Evaluations des compétences durant les périodes en milieu professionnel

Elles sont basées sur l'acquisition des compétences.

Validation de la formation

La validation de la formation Aide-Soignant est sanctionnée par le Diplôme d'État d'Aide-Soignant (DEAS) de niveau 4.

La validation des compétences s'effectue par des épreuves écrites et/ou orales (cas concrets, QCM,...), par des évaluations terrain .

Sont déclarés reçus les candidats qui ont validé l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier, soit les 5 blocs de compétences. En cas de non validation d'un bloc de compétences, l'apprenant bénéficie d'une session de rattrapage par année dans la limite de quatre sessions de jury, organisées selon les mêmes modalités que la session initiale.

Formateurs

Formateurs permanents (IDE) et autres professionnels en fonction des thématiques abordées.

Vos contacts

Directrice IFAS

Brigitte JEAN-PARIS

Pool Administratif Formations Longues

formation.longue@poleformation-sante.fr

Tél.: 04 37 46 18 80

Site GREENOPOLIS – 16 rue Berjon 69009 LYON - www.poleformation-sante.fr



apprenants en 2021



81% de réussite (2020-2021)



8,2/10 Note de satisfaction